

## **Le mariage et ses défis, et l'Année de la Miséricorde**

L'année jubilaire de la Miséricorde se termine le dimanche 20 novembre, en la solennité du Christ, Roi de l'univers. Ce jour-là, le pape François fermera la Porte de la Miséricorde à la basilique Saint-Pierre, au Vatican. Quant à nous, nous avons procédé à la fermeture de la Porte de la Miséricorde à la cathédrale Notre-Dame le dimanche 13 novembre dernier.

L'Année de la Miséricorde a été source de nombreuses grâces dans la vie de plusieurs personnes et familles. Plusieurs individus, ainsi que de nombreuses familles, connaissent guérison, paix et réconciliation.

Le pape François a démontré à plusieurs occasions qu'il se préoccupe beaucoup du sort des personnes mariées et des familles, surtout celles qui ont à surmonter de nombreux défis. Il a publié, entre autres, une belle exhortation apostolique intitulée *La joie de l'amour* dans laquelle il cherche à exposer et à élargir notre regard sur les joies, les difficultés et les bienfaits du mariage et de la vie familiale. Dans cette exhortation, le Saint-Père pose cette question : « Qui s'occupe aujourd'hui de soutenir les familles, de les aider à surmonter les dangers qui les menacent, de les accompagner dans leur rôle éducatif, d'encourager la stabilité de l'union conjugale ? » (*Amoris Laetitia*, § 52)

Les catholiques qui ont eu à vivre un divorce et à en subir les conséquences, se sentent souvent éloignés de l'Église. Afin de faciliter le rapprochement, le pape François a réformé les procédures qui permettent à ces personnes de contracter et de faire bénir une nouvelle union en Église. Un tribunal ecclésial examine d'abord le mariage précédent pour en déterminer la validité. Par exemple, si une des parties n'a pas contracté mariage librement — se sentait forcée — il se peut que ce premier mariage ne soit pas valide.

Il a d'autres conditions pour qu'il y ait un vrai mariage dans l'Église. Les deux parties doivent se promettre fidélité (ne pas être ouverts à avoir des relations sexuelles avec d'autres personnes), pour la vie (pas seulement pour une période d'essai), et être ouverts à donner et accueillir la vie. Si le tribunal matrimonial établit que ces conditions n'étaient pas présentes au moment du mariage et que cela a contribué à l'affaiblissement du lien, celui-ci peut déclarer ce mariage nul, c'est-à-dire déclarer qu'en réalité il n'y a pas eu de mariage (On parle parfois d'annulation du mariage), ce qui permet aux parties de recouvrer leur liberté de se marier en Église.

Le pape François a également établi que le tribunal du lieu de résidence des époux a la compétence nécessaire pour entendre de telles causes, ce qui est très important dans le monde dans lequel nous vivons. En effet, que le mariage ait eu lieu au Brésil, en Pologne ou aux Indes, si la personne qui demande une annulation réside à Ottawa, le tribunal matrimonial d'Ottawa peut entendre sa cause et rendre jugement. Les procédures ont été simplifiées afin de rendre la démarche plus accessible et plus expéditive, permettant ainsi aux couples de soigner leurs blessures dans un délai plus court et de commencer une nouvelle vie. Le pape François a également demandé que les frais associés à cette démarche soient abolis, ce que nous avons fait.

En ces semaines qui suivent l'Année de la Miséricorde, je voudrais encourager tous les catholiques qui se sont mariés en dehors de l'Église et qui voudraient régulariser leur situation

matrimoniale à en parler à leur pasteur ou à communiquer avec le Centre diocésain afin de voir comment nous pouvons les aider.

Une autre difficulté à laquelle font face plusieurs couples aujourd'hui a trait au peu d'enthousiasme qu'il y a de nos jours à s'engager formellement et publiquement en mariage en église. Il y a une nouvelle tendance, même chez les catholiques, de vouloir se marier à l'hôtel de ville, sur la plage ou dans un jardin public ou encore de remettre cet engagement à plus tard ou de ne pas vouloir se marier du tout plutôt que de se marier à l'église. Ces façons de faire privent les couples de nombreuses grâces mises à la disposition des personnes qui mettent le Christ au centre de leur vie de couple. Les couples qui vivent une situation conjugale irrégulière peuvent régulariser leur union au cours d'une célébration très simple qui leur permettra d'accéder au mariage sacramentel.

L'Église ne demande pas mieux que d'aider les couples qui veulent inviter le Christ à faire partie de leur vie et à les aider à solidifier leur engagement. Par sa grâce, le Christ vient vivifier les liens du mariage et faire grandir l'amour des époux. Les pasteurs peuvent aider les couples à accéder à ce trésor de bienfaits que leur offrent le Christ et son Église.

Le mariage est un des plus beaux cadeaux que Dieu nous ait donné. J'encourage les catholiques à puiser abondamment à cette source d'amour, de miséricorde et de joie. Nos époux et nos familles pourront ainsi témoigner encore davantage, au monde entier, de l'amour inépuisable de Dieu qui les habite.